



Groupe Scolaire des Servites de Marie
Sainte Geneviève, Saint Alexis, Sainte Julienne
Saint Louis, Blanche de Castille
Etablissement catholique d'enseignement
www.servites.fr

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Prépa. Pôle Sup.1 - 2026-2027

A destination des élèves des lycées partenaires

Date limite de retour des dossiers le lundi 1^{er} juin 2026 à 18h.

Cette formation s'adresse aux élèves qui seront en classe de 1^{ère} durant l'année scolaire 2026-2027. L'inscription engage l'élève pour toute l'année scolaire 2026-2027. **En cas d'interruption de la formation en cours d'année par l'élève, aucun remboursement ne pourra être exigé.**

Les cours se dérouleront pendant les premières semaines des vacances d'octobre 2026, de février 2027, d'avril 2027 et de juillet 2027 (en fonction des oraux de français).

Le nombre de places étant limité, **les inscriptions s'effectueront par ordre d'arrivée des dossiers et sous réserve de l'avis de l'équipe pédagogique.** Toutefois, en cas d'effectif insuffisant, la formation pourrait être annulée.

Les documents (**formulaire d'inscription, bulletins de seconde et lettre de motivation**) sont à déposer sous enveloppe à l'accueil du Lycée Blanche de Castille (Bât.A) avec la mention « Inscription Prépa. Pôle Sup. 1 – 2026-2027 - M. Madaci » ou à renvoyer par voie postale à l'adresse suivante : **Lycée Blanche de Castille, « M. Madaci - PPS1-2026-2027 », 1 place Charles de Gaulle, 93250 VILLEMOMBLE.**

Veillez sélectionner un seul menu :

- Menu 1
- Menu 2
- Menu 3

Le règlement intérieur de l'établissement s'applique à cette formation.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter Jean-Marc Madaci – Directeur des études du Pôle Supérieur (prepapolessup@servites.fr).

Je souhaite inscrire mon enfant _____, actuellement élève en 2^{nde} au lycée _____ à la Prépa. Pôle Sup.1 pour l'année 2026/2027.

Le montant de la formation est de 990 € pour l'année.

Pour valider votre demande d'inscription, nous vous remercions de joindre avec les documents **le règlement annuel selon trois formules :**

1. Dix chèques de 99 euros à l'ordre de l'OGEC encaissés mensuellement d'octobre 2026 à juillet 2027.
2. Six chèques de 165 euros à l'ordre de l'OGEC encaissés en octobre et novembre 2026, janvier, mars, mai et juin 2027.
3. Trois chèques de 330 euros à l'ordre de l'OGEC encaissés en octobre 2026, Janvier et mars 2027.

Vous recevrez une réponse à votre demande d'inscription par mail **au plus tard le lundi 8 juin 2026** (Admis.e ou en liste d'attente ou refusé.e). En cas de refus, les chèques vous seront retournés.

Jean-Marc MADACI – Directeur des études du Pôle Supérieur.

Date et signatures de l'élève **et** du/ des responsables légaux

Courriel parental :

Portable parental :

Courriel élève :